

CQP Caviste en cave coopérative

RNCP9054 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	221
Code(s) ROME	A1413
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3604 — Caves coopératives vinicoles et leurs unions
Date d'échéance	29/11/2019

Certificateur(s)

CONFEDERATION DES COOPERATIVES VINICOLES DE FRANCE - VIGNERONS COOPERATEURS DE FRANCE · SIRET : 30299070000031

Commission paritaire nationale de la convention collective des caves coopératives et leurs unions - Confédération des coopératives vinicoles de France

<http://www.vignerons-cooperateurs.coop>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le caviste assure, en cave coopérative, les activités de maintenance de premier niveau du matériel, l'entretien des outils de production, la réalisation des opérations liées à la vendange et à la vinification. Il assure également les opérations de retrait des produits et de vinification (levurage, assemblage, débourage...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de :

Mettre en conformité le matériel

Mettre aux normes d'hygiène

Affecter les différents lots de vendange

S'assurer de l'acheminement et loger en cuve

Accueillir les nouveaux arrivants

Organiser et distribuer le travail en cave

Superviser et contrôler la réalisation des activités

Evaluer et alerter en cas de problème

Traiter les moûts

Suivre la fermentation alcoolique et malo alcoolique

Traiter et suivre la post fermentation

Assurer la protection du produit des agressions extérieures

Conduire les opérations de nettoyage, désinfection et/ou détartrage des cuves

Entretien et réparation de la tuyauterie

Assurer la surveillance et la maintenance du stock des produits oenologiques et d'entretien

Respecter les procédures et la démarche HACCP, préparer les produits à l'enlèvement

Conduire une filtration des vins

Préparer le produit à la mise en vente

Réaliser l'inventaire de la cuverie

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs Le caviste exerce son activité dans le secteur de la coopération vinicole. La coopération vinicole représente environ 50 % de la production vinicole française. La plupart des entreprises concernées sont des entreprises de moins de 10 salariés, implantées en territoire rural.

Les contraintes économiques et les évolutions du marché imposent à certaines régions de France comme le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, la Champagne Ardenne, etc. des regroupements de coopératives ou des choix de développement de l'activité vers des processus de plus en plus industrialisés. Ce phénomène modifie progressivement la taille et l'organisation des entreprises (taille plus importante, activités concentrées sur un site ...).

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Le caviste exerce son activité sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique (directeur, œnologue, maître de chai...). Il réalise la plupart des activités sur consigne de ces derniers. Pendant la période des vendanges, il peut gérer une équipe de saisonniers.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Caviste Maître de chai

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 092 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 4/5 (Élevée) E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires · tension 5/5 (Très élevée) E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	42 938
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	36 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture E3X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries agro-alimentaires E3X40 — Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires E5X70 — Techniciens des industries de process E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le président est désigné par le comité de pilotage régional alternativement parmi les représentants du collège salarié et du collège employeur Jury : 4 membres

- 2 représentants du collège salarié
- 2 représentants du collège employeur

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 29/11/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP35002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9054/>